

Question écrite de Caroline Cassart, Députée, à
François Desquesnes, Vice-Président
et Ministre des Infrastructures, concernant
**Le suivi des recommandations de la Cour des Comptes
par le Port Autonome de Namur (PAN)**

Lors de la présentation du 36^e cahier d'observations de la Cour des comptes au Parlement wallon, plusieurs éléments préoccupants ont été relevés concernant la gestion des ports autonomes wallons, et en particulier celle du Port autonome de Namur.

Vous avez reconnu le caractère insatisfaisant de la situation, notamment en raison de l'absence persistante de contrats de gestion pour les quatre ports autonomes et du manque de mutualisation des moyens. Cependant, plusieurs points soulevés par la Cour des comptes nécessitent des éclaircissements supplémentaires.

Pourquoi aucun inventaire complet des actifs immobilisés du PAN n'a-t-il été établi depuis 1978, malgré les recommandations répétées de la Cour des comptes? Quels obstacles concrets empêchent la mise en place de cet inventaire et comment comptez-vous y remédier? Quels sont les freins à la mise en œuvre effective d'un système de contrôle interne et à la production d'un rapport annuel attestant de son effectivité?

Certaines recommandations clés, telles que l'intégration des comptabilités budgétaire et générale ou l'évaluation des risques, restent en suspens depuis plusieurs années. Quels délais votre administration envisage-t-elle pour finaliser la matrice des risques et garantir une gestion proactive des risques opérationnels et financiers?

Les écarts budgétaires constatés par la Cour des comptes révèlent des lacunes dans le suivi financier. Quelles mesures concrètes le PAN prévoit-il pour renforcer le contrôle des crédits et éviter de nouveaux dépassements budgétaires?

Réponse du Ministre Desquesnes:

[Mars 2025]

Les anciens contrats de gestion ont été prolongés sous la législature précédente.

Le Port autonome de Namur a été interrogé et me fait part des éléments de réponse suivants:

« Plusieurs mesures avaient déjà été mises en place de manière anticipée.

Le PAN a dû faire face au départ inopiné de son Directeur et a sollicité la collaboration du Bureau économique de la province de NAMUR (BEP) en priorisant la gestion financière et comptable pour en optimiser le fonctionnement dès 2025.

Des inventaires des actifs immobilisés ont bien été établis au cours de l'existence du PAN, mais n'ont effectivement pas fait l'objet de mises à jour. Ce point est en traitement.

Un comité d'audit est en place pour le contrôle interne. Il manque encore la production du rapport annuel. Un marché de trois ans sera lancé prochainement pour la sélection d'un réviseur qui assumera cette mission.

La mise en place du logiciel comptable Adfinity en 2024 permet l'intégration des comptabilités générale et budgétaire. Le suivi financier est amélioré. La gestion des risques opérationnels et financiers sera réalisée dans le cadre de la reprise de la comptabilité par le BEP. Le port a des contacts étroits avec la Cour des comptes pour revoir sa procédure de paiement. »